



Commissariat aux comptes

Arnaud BERNARD – Adrien MOLEND – Damien VALLEE

OPPELIA

Siège social : 60-64, rue du Rendez-Vous
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OPPELIA relatifs à l'exercice clos le 31 12 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association OPPELIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note relative aux faits caractéristiques de l'exercice fait état de fusion absorption de la structure Ressources. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons été conduits à vérifier le caractère approprié du traitement comptable retenu et de l'information donnée dans l'annexe.
- Le tableau de variation des fonds dédiés de l'annexe légale présente les mouvements de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'associations, nous avons été conduits à examiner la pertinence de ces mouvements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association OPPELIA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PARIS, le 24 juin 2024
Le Commissaire aux comptes
SLG EXPERTISE représenté par
Arnaud BERNARD

Signé par Arnaud Bernard
Le 26/06/24

ID: tx_qEVE2A6e7gGV



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	6 072	6 072				
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	404 748	383 258	21 490	11 563	9 927	85.85
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 391 412		1 391 412	564 554	826 858	146.46
	Constructions	22 909 674	11 695 538	11 214 136	10 042 418	1 171 718	11.67
	Installations techniques Matériel et outillage	9 244 859	6 642 708	2 602 151	2 179 000	423 152	19.42
	Immobilisations corporelles en cours	36 596		36 596	143 475	106 879-	74.49-
	Avances et acomptes	15 041		15 041	783 602	768 560-	98.08-
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	3 082 740		3 082 740	3 082 740		
	Autres titres immobilisés	166 199		166 199	111 652	54 547	48.85
	Prêts	134 129		134 129	134 129		
	Autres	528 304		528 304	492 595	35 709	7.25
	Total I	37 919 776	18 727 576	19 192 200	17 545 728	1 646 471	9.38
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 475 611	111 739	1 363 872	1 287 150	76 722	5.96
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	7 729 318	14 351	7 714 967	5 798 206	1 916 761	33.06
	Valeurs mobilières de placement	1 821 366		1 821 366	1 704 054	117 312	6.88
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	18 507 787		18 507 787	20 805 512	2 297 725-	11.04-
	Charges constatées d'avance (2)	312 965		312 965	266 641	46 324	17.37
	Total II	29 847 047	126 089	29 720 957	29 861 562	140 605-	0.47-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		67 766 822	18 853 665	48 913 157	47 407 290	1 505 866	3.18

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	15 673		15 673			
	Fonds propres complémentaires	2 481 647		2 481 647			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	180 964		180 964			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	11 981 955		9 731 559		2 250 396	23. 12
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	11 005 849		8 757 044		2 248 805	25. 68
	Autres						
	Report à nouveau	3 293 955		3 858 928		564 973-	14. 64-
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	1 382 359		1 215 073		167 285	13. 77
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		1 902 485		1 301 611		600 874	46. 16
<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>							
Situation nette (sous total)		19 856 678		17 570 382		2 286 297	13. 01
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement		1 897 811		2 004 952		107 141-	5. 34-
Provisions réglementées		1 917 750		1 905 632		12 118	0. 64
Total I		23 672 240		21 480 966		2 191 274	10. 20
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	13 167 919		13 318 141		150 221-	1. 13-
Total II		13 167 919		13 318 141		150 221-	1. 13-
PROVISIONS	Provisions pour risques	460 066		180 452		279 614	154. 95
	Provisions pour charges	1 030 886		1 106 260		75 374-	6. 81-
	Total III	1 490 952		1 286 712		204 240	15. 87
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 758 428		3 217 401		458 974-	14. 27-
	Emprunts et dettes financières diverses	24 341		27 802		3 461-	12. 45-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 406 323		249 448		1 156 875	463. 77
	Dettes des legs ou donations	94 814		43 303		51 511	118. 95
	Dettes fiscales et sociales	4 672 016		5 520 081		848 065-	15. 36-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 506		70 878		4 373-	6. 17-
	Autres dettes	267 805		1 172 569		904 764-	77. 16-
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	1 291 813		1 019 988		271 825	26. 65
Total IV		10 582 046		11 321 472		739 426-	6. 53-
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		48 913 157		47 407 290		1 505 866	3. 18

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 907		326		1 581	484.97
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	22 210		29 292		7 083-	24.18-
Ventes de dons en nature						
dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale						
Ventes de prestations de service	1 745 051		1 612 070		132 981	8.25
Parrainages						
dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	55 737 174		50 420 027		5 317 147	10.55
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels			14 677		14 677-	100.00-
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	1 830 371		1 475 132		355 239	24.08
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	981 909		865 488		116 421	13.45
Utilisations des fonds dédiés	4 202 515		3 267 056		935 459	28.63
Autres produits	204 121		59 894		144 227	240.81
Total I	64 725 257		57 743 962		6 981 296	12.09
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	13 508 870		11 189 689		2 319 181	20.73
Aides financières	51 899		111 679		59 780-	53.53-
Impôts, taxes et versements assimilés	3 619 362		3 150 917		468 444	14.87
Salaires et traitements	26 420 324		23 338 518		3 081 806	13.20
Charges sociales	12 137 053		11 243 730		893 322	7.95
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 796 504		1 666 321		130 182	7.81
Dotations aux provisions	327 524		29 598-		357 122	NS
Reports en fonds dédiés	3 078 524		4 309 558		1 231 034-	28.57-
Autres charges	1 970 422		1 606 816		363 606	22.63
Total II	62 910 481		56 587 631		6 322 850	11.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 814 776		1 156 331		658 445	56.94

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation	3 621		5 247		1 626-	30.98-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	64 250		38 618		25 632	66.37
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			6 981		6 981-	100.00-
Total III	67 871		50 846		17 025	33.48
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	74 358		77 477		3 119-	4.03-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	74 358		77 477		3 119-	4.03-
2. Résultat financier (III-IV)	6 487-		26 631-		20 145	75.64
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 808 290		1 129 700		678 590	60.07
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	13 059		51 773		38 714-	74.78-
Sur opérations en capital	176 919		182 301		5 382-	2.95-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			7 583		7 583-	100.00-
Total V	189 978		241 657		51 679-	21.39-
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	69 284		13 552		55 732	411.24
Sur opérations en capital	14 381		8 207		6 174	75.24
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 118		34 120		22 002-	64.48-
Total VI	95 783		55 879		39 904	71.41
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	94 196		185 778		91 583-	49.30-
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)			13 867		13 867-	100.00-
Total des produits (I+III+V)	64 983 107		58 036 464		6 946 642	11.97
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	63 080 622		56 734 853		6 345 768	11.18
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 902 485		1 301 611		600 874	46.16
dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 48 913 156.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 64 725 257.33 Euros et dégageant un excédent de 1 902 485.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2023 est une année marquée la fusion-absorption avec l'association Ressources.

Au 1er janvier 2023, Oppelia a fusionné avec l'association Ressources, association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Sous-Préfecture de Palaiseau en date du 24 mars 1992, publiée au Journal Officiel en date du 15 Avril 1992, identifiée sous le N°SIREN 387 576 952 00023, dont le siège social est situé à 16 rue Paul Vaillant Couturier, 91 200 Athis-Mons, dont numéro de FINESS 910000058.

L'association Ressources a pour but objet :

- * De développer une action de prévention des conduites à risques en direction de populations jeunes, adolescentes et adultes en milieu ouvert, associatif et institutionnel.
- * D'accueillir, d'écouter, de suivre et d'orienter toutes personnes concernées ou perturbées par un comportement addictif.
- * De former, informer et documenter les professionnels et les bénévoles, jeunes et adultes.
- * D'animer et de gérer un équipement nécessaire çà la réalisation des objectifs de l'association.
- * Agir avec et pour l'ensemble des institutions, organismes, associations et municipalités sans limitation géographique.

La structure Oppelia Ressources dispose de 3 Pôles d'activité :

PÔLE SOINS

La structure Oppelia Ressources gère un CSAPA généraliste, qui se subdivise en cinq services :

- * La consultation adulte
- * La consultation Jeunes Consommateurs
- * Le Csapa référent en milieu carcéral
- * L'antenne Val d'YERRES/Val de Seine
- * Les soins résidentiels en appartements

PÔLE FAMILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

L'action du pôle famille s'inscrit dans le projet de la structure Oppelia Ressources en complémentarité avec les soins en addictologie (Pôle Soin) et la prévention des conduites à risques des adolescents (Pôle Prévention).

Les objectifs visés par cet accompagnement sont les suivants :

- * Intervenir précocement sur des familles en situation de vulnérabilité par des actions spécifiques d'écoute et de soutien;
- * Renforcer les compétences parentales pour leur permettre d'agir sur les difficultés de leur enfant.

PÔLE PREVENTION

La prévention spécialisée est une mission éducative destinée à permettre aux jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de retisser des liens avec le reste de la société. Née d'une pratique militante dans l'immédiat après-guerre, elle s'est depuis progressivement institutionnalisée pour relever aujourd'hui de la politique de l'aide sociale à l'enfance, placée sous la responsabilité des départements.

Le service de prévention spécialisée d'Oppelia Ressources existe depuis la création de l'association Ressources. Sa mission est déclinée prioritairement sur l'axe de la prévention des conduites à risques à l'adolescence, en menant un travail éducatif majoritairement centré sur le collectif. Sont également proposés des accompagnements éducatifs individuels aux adolescents et à leur famille.

Les objectifs généraux se définissent ainsi :

- * Permettre aux adolescents de se construire en s'appuyant sur leur environnement et sur leurs pairs
- * Permettre aux adolescents de découvrir leurs potentialités à gérer des situations.

L'année 2023 est une année forte en investissement avec les travaux à Oppelia Thylac permettant l'ouverture des LAM (Lits d'Accueil Médicalisés), l'achat d'un terrain à Oppelia Vendée, des travaux à Oppelia Charonne.

Appartement de Coordination Thérapeutiques (ACT) à Aria;

Lits d'Accueil Médicalisés à Thylac.

Fermeture d'Oppelia AFPRA

Après plusieurs années à chercher des solutions pour sauver l'activité de la structure, face aux désengagements des financeurs et l'absence de partenaires acceptant une reprise de cette activité, Oppelia AFPRA a fermé ses portes en 2023.

Renouvellement autorisation de frais de siège

Par courrier en date du 29 décembre 2023, l'ARS Ile de France, autorité compétente, a renouvelé pour une période de 5 an, l'autorisation des frais de siège d'Oppelia, de 2023 à 2027.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis la clôture de l'exercice, plusieurs événements sont survenus qu'il convient de porter à votre connaissance :

Oppelia Ressources

Le 18 Décembre 2023, nous apprenions la perte de 100% du financement du pôle prévention spécialisé d'Oppelia Ressources, entraînant au début de l'année 2024 un projet de restructuration de l'activité de Ressources et le projet de licenciement économique.

Projet METIVES 2025

Le projet Métives 2025 visant à la réunion des deux sites du SMR Les Métives sur Oppelia Vendée a été validé par la commission et a obtenu une subvention à hauteur de xx€.

La reprise du CAARUD géré par l'association Aides au 1er janvier 2024

Ce rapprochement consiste en un apport partiel d'actifs de l'ensemble des activités et l'ensemble des éléments d'actif et de passif du CAARUD de La Roche-sur-Yon géré par Aides, au profit d'Oppelia.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

médico-sociales gérés par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de méthode

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérés par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Informations générales complémentaires

Informations générales complémentaires

Objet Social d'Oppelia

Le projet associatif d'Oppelia : coopérer, promouvoir et innover

L'objectif général du projet associatif d'Oppelia est d'apporter une aide aux personnes qui rencontrent des difficultés sur le plan psychologique, social, médico-social ou sanitaire, en particulier liées à l'usage de substances psychotropes, ainsi qu'à leur entourage. Pour réaliser cet objectif général, l'association entend :

- Faciliter l'accès de tous à l'éducation préventive et à des soins adaptés face aux risques sanitaires et dommages sociaux, particulièrement dans le domaine de l'usage des drogues et des addictions.

- Considérer l'usager comme le premier acteur et l'auteur de son parcours de vie comme de soin, lui reconnaître un savoir spécifique lié à sa propre expérience et créer les conditions d'une collaboration individuelle et collective entre usagers-professionnels au sein des établissements et de l'association.

- Favoriser l'autonomisation et la citoyenneté de l'usager en contribuant à renforcer son pouvoir d'agir personnel et collectif, à développer ses ressources et ses capacités à effectuer ses choix. Les principes fondant ces actions rappellent que chaque usager est un sujet, irréductible à ses difficultés, et qui dispose de ses droits y compris

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

au sein des services dans lesquels il est accueilli.

- **Favoriser le pouvoir d'agir des communautés, groupes et collectivités en s'appuyant sur des lieux sociaux d'entraide et d'accompagnement**, face à des problématiques qui sont sociales et politiques, qui requièrent des informations scientifiques validées mais aussi la prise en compte de l'expérience des différentes composantes de la collectivité, pour qu'elles portent ensemble les objectifs en cohérence avec la politique publique.

- **Affirmer son attachement aux partenariats inter-associatifs, à la démarche communautaire en santé, à l'inscription de ses actions dans les politiques publiques**, à l'évaluation, à la qualité et à l'efficacité des actions ainsi qu'à la rigueur dans l'utilisation des fonds qui lui sont alloués.

Face à la diversité et à l'évolutivité des problématiques addictives qui concernent à la fois les domaines de l'éducation, de la santé, du social et du vivre ensemble, **Oppelia s'emploie à l'émergence d'une culture commune par le développement des échanges transversaux et des synergies entre parties prenantes**, équipes, usagers, bénévoles et populations. L'association et son réseau d'établissements s'enrichit des spécificités de ses différentes structures et des terrains où elles opèrent, la pluralité de ses pratiques et de ses modalités d'action, et la volonté de les partager. Elle vise à constituer **un véritable réseau inter-régional de " centres ressources " médico-sociaux en addictologie ayant mission de service public, en lien avec les usagers et la communauté sociale**, capable de développer des services de qualité, d'innover, de penser et d'agir, de former, et de mener des recherches.

Moyens mis en oeuvre

Oppelia emploie au 31 décembre 2023, 773 salariés répartis sur l'ensemble de ses établissements.

Au sein de l'effectif on constate une répartition de 66% de personnel non cadre, 34% de personnel cadre.

Oppelia est présent sur 9 régions, 19 départements. Oppelia détient 47 autorisations de gestion pour 24 CSAPA (Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie dont 3 Centres Thérapeutiques Résidentiel), 12 CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues), 5 ACT (Appartements de Coordination Thérapeutiques), 2 CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social), 1 CHS (Centre d'Hébergement Social), 1 CSSRA (Centre de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie), 2 EMSP (Equipe Mobile Santé Précarité) et des services de prévention, d'hébergement d'urgence, des services sociaux sont adossés à ces activités.

Les ressources d'Oppelia proviennent du financement des autorités de tarification pour les agréments de gestion qu'elle détient.

Pour l'année 2023, 49 569 003 euros dont 1 519 711 euros de crédits non réductibles ont été obtenus. S'agissant des autres activités, le financement est à la hauteur de 6 168 171,00 euros. A ceci s'ajoute 4 202 515 euros de reprise de fonds dédiés.

Les ressources associatives atteignent 59 939 689 euros en 2023.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis (actions de prévention...), qui n'a pu encore être utilisée a été comptabilisée en fonds dédiés.

Fonds propres

Les fonds propres sont scindés en deux parties :

- les fonds propres sans droit de reprise des financeurs,
- les autres fonds propres sur lesquels les financeurs disposent d'un droit de reprise.

Ces fonds propres ne font l'objet d'une affectation définitive qu'à l'issue du droit de reprise du financeur.

Provisions pour risques et charges

Les litiges prud'homaux sont examinés au cas par cas et une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé. Ces montants sont déterminés en fonction des doléances des salariés et des risques encourus par Oppélia.

Subventions d'investissement

Afin de faciliter le financement de nos investissements et donc leurs réalisations, nous sollicitons auprès de diverses institutions des subventions d'investissement.

Les subventions d'investissement bien souvent, financent une partie seulement des investissements. Elles sont donc reprises dans le compte de résultat en appliquant à la dotation aux amortissements des biens financés le pourcentage que représente la subvention par rapport au montant de l'investissement. Ainsi, elles sont reprises au même rythme que les amortissements des biens.

Absence maladie et acquisition de congés payés

"Une nouvelle loi publiée au Journal Officiel le 22 avril 2024 a modifié les règles en matière d'acquisition de Congés payés.

L'impact de cette loi n'a pas été comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2023 mais a été estimé à 121 956 euros".

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

IMMOBILISATIONS

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	
		Fusion	Acquisitions
Autres postes d'immobilisation incorporelles	370 442		27 551
Frais d'établissement	6 072		
Immobilisations incorporelles	376 514	9 559	27 551
Terrains	564 554	0	826 858
Constructions sur sol propre	9 878 987		1 875 840
Agencements sur sol d'autrui	6 114 796		105 914
Install générales, agenc. Et aménag. Des constructions	4 830 455		135 869
Installations techniques, matériel et outillage industriels	575 566	3 625	30 656
Install générales, agenc. Et aménag. Divers	3 067 011	348 214	119 181
Matériel de transport	1 386 756	55 654	335 821
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 736 340	69 137	439 727
Matériel médicale	171 157		93 888
Immobilisations corporelles en cours	143 475		
Avances et acomptes	783 602		0
Immobilisations corporelles	30 252 700	476 630	3 963 754
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 082 740		
Autres titres immobilisés	111 652		54 547
Prêts et autres immobilisations financières	626 724		35 709
Immobilisations financières	3 821 116	0	90 256
Total général	34 450 331	486 189	4 081 561

Rubriques	Virement poste à poste	Diminutions Cession Mise au rebut	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 804		404 748
Frais d'établissement				6 072
Immobilisations incorporelles	0	2 804		410 820
Terrains				1 391 412
Constructions sur sol propre				11 754 827
Agencements sur sol d'autrui		31 776		6 188 934
Install générales, agenc. Et aménag. Des constructions		410		4 965 914
Installations techniques, matériel et outillage industriels		10 541		599 306
Install générales, agenc. Et aménag. Divers		3 805		3 530 601
Matériel de transport		87 948		1 690 283
Matériel de bureau et informatique, mobilier		70 560		3 174 645
Matériel médicale		15 022		250 023
Immobilisations corporelles en cours		106 879		36 596
Avances et acomptes		768 560		15 042
Immobilisations corporelles	0	1 095 501		33 597 584
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			3 082 740	
Autres titres immobilisés			166 199	
Prêts et autres immobilisations financières			662 433	
Immobilisations financières	0,00	0		3 911 372
Total général	0	1 098 305		37 919 776

AMORTISSEMENTS

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Virements	Dotations	Diminution	Fusion	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement	6 072		0			6 072
Autres postes d'immobilisations incorporelles	358 879	2 205	22 174			383 258
Immobilisations incorporelles	364 951,04	2 205	22 174	0		389 330
Constructions sur sol propre	6 626 487	269 469	371 184			7 267 140
Constructions sur sol d'autrui	4 014 902	123 256	122 193			4 260 351
Install générales, agenc. Et aménag. Des constructions	140 431		30 282	2 666		168 047
Installations techniques, matériel et outillage industriels	487 489	9 501	12 587			509 577
Install générales, agenc. Et aménag. Divers	1 841 562		718 703	252 987		2 307 278
Matériel de transport	959 006	13 963	169 879	35 234		1 107 614
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 361 453		287 676	83 154		2 565 975
Matériel médical	108 321		61 825	17 882		152 264
Immobilisations corporelles	16 539 651	416 189	1 774 329	391 923	0	18 338 246
Total général	16 904 603	418 394	1 796 503	391 923	0	18 727 576

Ventilations des dotations	Linéaires	Exceptionnels	Dotat dérog.	Repr dérog.
Frais d'établissement de recherche et de développement	-			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 174			
Immobilisations incorporelles	22 174			
Constructions sur sol propre	371 184			
Constructions sur sol d'autrui	122 193			
Install générales, agenc. Et aménag. Des constructions	30 282			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 587			
Install générales, agenc. Et aménag. Divers	718 703			
Matériel de transport	169 879			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	287 676			
Matériel médical	61 825			
Immobilisations corporelles	1 774 329			
Total général	1 796 503			

Dotations d'exploitation	1 796 503	
Dotations financières		
Dotations exceptionnelles		

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (CRC 99-01)	Dotation	Reprise	Fusion/Reclassement	UTILISATIONS			A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
					Montant global	Dont remboursem ents	TRANSFERT	Montant global 31/12/2023	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux
Subventions d'exploitation	2 751 619	1 034 352	1 350 914	254 171	2 689 228	0	0	2 689 228	727 502
<i>Subventions d'exploitation</i>									
<i>#1940</i>									
CAARUD	178 426	86 078	70 260		194 244		-	194 244	
CHRS	-				-		-	-	
CSAPA	177 981	53 302	43 096	10 000	198 187		-	198 187	115 500
EMSP	231 976	100 000	105 594		226 382		- 139 443	86 939	
PREVENTION	1 695 307	630 377	879 624	244 171	1 690 231		-	1 690 231	542 018
SOCIAL	417 641	164 595	96 146		486 090		- 1 355	484 735	69 984
SSRA	-				-		0	-	
<i>Subvention d'exploitation</i>									
<i>immobilisation #1941</i>									
SSRA	-				-		-	-	-
<i>Subvention d'exploitation</i>									
<i>immobilisation #1942</i>									
CAARUD	-		-		-		-	-	
CHRS	-				-		-	-	
CSAPA	-		-		-		-	-	
EMSP	-		139 443		- 139 443		139 443	-	
PREVENTION	-				-			-	
SOCIAL	50 288		16 751		33 537		1 355	34 892	-
Contributions financières									
d'autres organismes	10 566 522	2 044 171	2 851 601	719 599	10 478 691	0		10 478 692	1 113 569
<i>Investissements financés par</i>									
<i>l'autorité de tarification #1921</i>									
ACT	132 062	-	27 737		104 325		85 382	189 707	119 588
CAARUD	788 816	-	184 410		604 406		6 183	610 589	281 722
CHRS	-				-		-	-	
CSAPA	1 414 944	111 679	278 667	199 195	1 447 151		26 289	1 473 440	28 909
EMSP		35 490			35 490			35 490	
LAM	268 219	258 059			526 278			526 278	
PREVENTION			6 313	32 422	26 110			26 110	
SMR	190 567	-	80 000		110 567		-	110 567	
SOCIAL	211 731	-	6 289		205 442		-	205 442	3 510
<i>Exploitation financé par</i>									
<i>l'autorité de tarification</i>									
<i>#19222</i>									
ACT	392 357	49 674	43 176		398 855		- 85 382	313 473	54 672
CAARUD	1 969 416	296 222	579 080		1 686 558		- 6 183	1 680 375	97 883
CHRS	-				-			0	
CSAPA	4 389 054	872 086	1 155 011	487 982	4 594 110		- 37 610	4 556 500	351 685
EMSP	123 539	191 074	158 874		155 739			155 739	
LAM	275 238	-	275 238		-			0	
Prévention	55 168		17 893		37 275		11 321	48 596	
SMR	334 928	207 098	38 524		503 502			503 502	175 600
SOCIAL	20 483	22 789	389		42 883			42 883	
Ressources liées à la									
générosité du public	0	0	0		0	0		0	0
Néant									
TOTAL	13 318 141	3 078 523	4 202 515	973 770	13 167 919	0		13 167 919	1 841 071

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
ACT : Appartements de Coordination Thérapeutique

OPPELIA 2023

MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES ET DES FONDS DEDIES

	01/01/2023 ANC 2018-06 ANC 2019-04	Augmentation	Diminution	Fusion / reclass.	31/12/2023
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE					
Fonds propres complémentaires	2 497 320			0	2 497 320
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE					
Fonds propres complémentaires	180 964		-	-	180 964
RESERVES					
Réserves pour projet de l'entité	9 731 559	2 285 079	34 683		11 981 955
Autres					-
REPORT A NOUVEAU	3 858 928	1 296 378	1 861 351		3 293 955
RESULTAT DE L'EXERCICE					
Résultat excédent	1 301 611	1 902 485	1 301 611		1 902 485
Résultat déficitaire					
Situation nette (sous total)	17 570 382			0	19 856 678
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
Subventions d'investissement	2 004 952	28 088	135 229	-	1 897 811
Provisions réglementées	1 905 632	12 118	-		1 917 750
TOTAL FONDS PROPRES	21 480 966			0	23 672 240
FONDS DEDIES	13 318 141	3 078 523	4 202 515	973 770	13 167 919
TOTAL FONDS DEDIES	13 318 141			973 770	13 167 919

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	134 129	134 129	
Autres immobilisations financières	528 304	528 304	
Clients douteux ou litigieux	111 739	111 739	
Autres créances clients	1 363 872	1 363 872	
Personnel et comptes rattachés	22 367	22 367	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	359 012	359 012	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 048	4 048	
Divers état et autres collectivités publiques	1 092	1 092	
Groupe et associés	25 619	25 619	
Débiteurs divers	7 264 142	7 264 142	
Charges constatées d'avance	312 965	312 965	
TOTAL	10 127 290	10 127 290	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 758 090	447 157	2 310 933	
Emprunts et dettes financières divers	24 341	2 383	21 958	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 406 323	1 406 323		
Personnel et comptes rattachés	1 376 658	1 376 658		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 440 581	2 440 581		
Impôts sur les bénéfices	306	306		
Autres impôts taxes et assimilés	854 471	854 471		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 506	66 506		
Autres dettes	362 619	362 619		
Produits constatés d'avance	1 291 813	1 291 813		
TOTAL	10 581 708	8 248 817	2 332 891	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	459 298			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Licences logiciels	398 748	33.33
Autres Immobilisations incorporelles	6 000	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	5 249
Autres créances	7 590 540
Disponibilités	12 928
Total	7 608 717

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 758 090
Emprunts et dettes financières diverses	24 341
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	354 597
Dettes fiscales et sociales	1 702 786
Autres dettes	50 536
Total	4 890 350

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	312 965
Total	312 965
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 291 813
Total	1 291 813

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	299 359

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 299 359 euros.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	260
Employés	513
Total	773

Valorisation des contributions volontaires

L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

En raison de la première application de ce règlement, une estimation des heures de bénévolat a été réalisée pour cet exercice. En 2023, une commission Bénévolat a été mise en place pour suivre et valoriser ces heures.

Les régions avec le plus de bénévoles sont l'Ile de France, Rhône-Alpes et la Loire Atlantique.

Les heures de bénévolat concernent :

- les bénévoles des maraudes / accueils,
- les bénévoles du festif,
- les bénévoles pour des ateliers ou actions ponctuelles.

Leur montant est évalué à xxxx € sur la base du temps estimé par les bénévoles, valorisé au taux horaire d'un éducateur ayant 2 ans d'ancienneté, soit xxxxx € charges incluses.

Les contributions volontaires en nature comprennent les éléments suivants:

- Bénévolat : xxxxxxxx €
- Mise à disposition du personnel à titre gratuit pour un montant de: 0 €
- Mise à disposition de locaux à titre gratuit pour un montant de : 0 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 51 500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

a) Bail emphytéotique

L'association OPPELIA s'est engagée avec le département de l'Essonne, le 22/12/2009, devant Maître Véronique PERIN-ALBARES, notaire à EVRY de la Société Civile Lemoine, pour un bail emphytéotique d'une durée de 60 années entières à compter du 1 janvier 2010 concernant les locaux situés à Bures-sur-Yvette (91440), 72 Route de Chartres hébergeant actuellement les activités du CHRS « Les Buissonnets».

b) Contrats de location

L'association OPPELIA s'est engagée pour des contrats de location ou des contrats de bail de locaux ou d'appartements afin de réaliser ses missions.

Les contrats d'appartements pour nos appartements relais ou de coordination thérapeutiques sont pour la plupart des contrats de location « standard » comme pour les particuliers.

Les autres contrats concernent les locaux pour la réception de nos usagés et/ou les locaux administratif.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
La société inscrit au bilan sous forme de provision pour indemnité de départ à la retraite le montant des engagements du passif sociale de ses salariés.

Cette provision est évaluée au cas par cas pour chaque salarié en tenant compte des hypothèses suivantes:

- Age de départ : Départ volontaire du salarié à l'âge de 65 ans

- Taux de turn-over :

Entre 20 et 29 ans : 18 %

Entre 30 et 39 ans : 13 %

Entre 40 et 49 ans : 10 %

Entre 50 et 59 ans : 11 %

Plus de 60 ans : 14 %

- Taux de charges sociales : 56.16 % Employés

- Taux de charges sociales : 61.82% Cadres

- Taux d'actualisation : 3.17 %

- Taux d'évolution des salaires 1%

- Table de mortalité : Table INSEE 2016-2018

Le montant de l'indemnité pour départ à la retraite s'élève à 101 322 euros au 31/12/2023.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits des cessions d'éléments de gest	12 794	
- Produits des cessions d'éléments actifs	23 966	
- Quote part subvention d'investissement	127 174	
- Produits exceptionnels divers	25 779	
Total	189 713	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités, amendes et contraventions	9 319	
- Autres charges exceptionnelles	59 965	
- Valeurs comptables des éléments cédés	14 381	
- Dotations aux provisions réglementées	12 118	
Total	95 783	

Transferts de charges

Nature	Montant
Transfert de charges d'exploitation	506 562
Fonds mis à disposition Fonds Formation	215 034
Total	721 596